



Au service
des peuples
et des nations

Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: Tunisie

Document du projet (2015-2019)

Titre du projet:	PROJET D'ASSISTANCE ELECTORALE EN TUNISIE (PAET)
Effets UNDAF :	Effet 2.1 Gouvernance Démocratique : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'homme, de démocratie et d'égalité de genre.
Résultats attendus du CPAP:	Produit 1.2.1: Les capacités techniques de l'Organe de gestion des élections sont renforcées.
Résultats attendus du Projet:	Renforcer, à long terme les principes et les institutions démocratiques, à travers un développement des capacités des autorités électorales et à la mise en œuvre des réformes pour accroître la participation de tous les citoyens à des processus électoraux crédibles.
Partenaire de réalisation:	PNUD - Tunisie
Parties responsables :	Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE), Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)

Brève Description

En réponse à la demande croissante dans le domaine de l'assistance électorale, le PNUD a élaboré le PAET en vue d'appuyer les efforts de la Tunisie pour la tenue d'élections crédibles à l'échelle régionale et locale.

Le projet s'appuiera sur le portefeuille gouvernance du PNUD ainsi que sur un vaste réseau d'experts et de partenaires, en tenant compte des réalisations et les enseignements issus du projet de « Soutien au Processus Electoral en Tunisie » mis en place pendant la période (2011-2015). En plus de soutenir des activités d'assistance électorale prévue en 2016, le présent projet cherche à renforcer les capacités des autorités électorales compétentes et de l'Organe de Gestion des Elections (OGE) en particulier – l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE). Le but étant de créer un environnement favorable à la tenue d'élections libres et transparentes aux niveaux régional et local.

Ce projet est formulé conformément à l'approche du cycle électoral pour la période 2015-2019. Il est constitué de deux composantes complémentaires: (i) promouvoir de façon durable les capacités institutionnelles des autorités électorales à travers un renforcement des capacités à long terme; (ii) renforcer les capacités des autorités électorales afin qu'elles puissent mener à bien et de façon crédible des scrutins.

Durée du programme :	2015-2019
Domaine(s) de résultat(s) clé(s) :	Gouvernance démocratique
Atlas Project ID:	00088815
Date de Début:	01 Juillet 2015
Date de Fin:	31 Décembre 2019
Date Réunion CLEP:	28 Mai 2015
Modalités de gestion:	Mise en Œuvre Directe - PNUD

Total Ressources affectées :	8.152.000 \$
Total Ressources allouées :	
• PNUD	75,000 \$
Total ressources non capitalisées:	8.077.000 \$
GMS 8% pour le Cost Sharing	

Approuvé par:

Signature

Date

Nom et Titre

Gouvernement de la Tunisie

15 juin 2015

M. Nejmeddine Lakhali

Chargé de la Coopération Multilatérale à la Direction Générale des Organisations et des Conférences Internationales - Ministère des Affaires Etrangères, République de Tunisie

Programme des Nations Unies pour
le Développement

15 juin 2015

M. Mounir Tabet

Coordonnateur résident des Nations Unies en Tunisie Représentant Résident du programme des Nations Unies pour le développement en Tunisie

I. ANALYSE DE SITUATION

1. A la suite du soulèvement populaire en janvier 2011 et du départ de l'ancien président Ben Ali, la Tunisie a ouvert la voie à une transition prometteuse pour l'établissement d'un système de gouvernance fondé sur la légitimité populaire et l'Etat de droit. Durant les cinq dernières années, la Tunisie a connu de profondes transformations reflétant les demandes pressantes de justice sociale, de liberté et de dignité. La transition démocratique a permis, ainsi, aux tunisiens de prendre conscience de leur rôle de citoyens et d'exprimer leur volonté de participer à la gestion des affaires publiques, comme en témoigne l'éclosion de nombreuses initiatives citoyennes. Capitalisant sur le niveau élevé d'instruction et d'accès à l'Internet, la société civile et le mouvement associatif se sont mobilisés dans le processus de changement, s'engageant activement dans le dialogue sur la Constitution et les réformes institutionnelles.
2. Ces facteurs conjugués ont favorisé la transition vers un système démocratique, moyennant quelques secousses sécuritaires et la persistance des revendications pour plus de justice sociale. De même, les acteurs politiques ont dû établir des coalitions et trouver des compromis pour conduire le pays durant cette étape critique. L'émergence de nouvelles institutions démocratiques ainsi que des Organisations de la Société Civile (OSCs) qui, avec les médias ont impacté la scène politique et sociale. Certes, la mutation en cours ne va pas sans risques compte tenu du contexte régional, de la fragilité des acquis et de l'incapacité de l'Etat à répondre, jusque-là, aux attentes de bien-être économique et de justice sociale. Néanmoins une volonté politique forte est notée pour la consolidation des résultats jusque-là obtenus et l'engagement de réformes profondes à travers notamment la conduite des élections régionales et municipales.
3. Les événements qui ont marqués cette première phase de transition (2011-2015) se présentent comme suit :
 - *Etablissement de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) à travers les élections du 23 octobre 2011* soutenus par le Programme des Nations Unies pour le Développement et à la demande du gouvernement tunisien. Ces élections ont apporté une légitimité démocratique au processus transitionnel.
 - *Consensus national finalement atteint (début 2014) et promulgation de la Constitution (27 janvier 2014)* remplaçant ainsi la Constitution de 1959. La nouvelle Constitution a été adoptée par une large majorité au sein de l'ANC et apporte des avancées significatives notamment en matière des libertés fondamentales¹, de promotion de la démocratie locale² et d'institutionnalisation d'instances constitutionnelles indépendantes³ parmi lesquelles l'ISIE, qui est l'Organe permanent de gestion des élections.
 - *Promulgation d'une loi électorale pour les élections législatives et présidentielles* par le Président de la République (le 26 mai 2014), et adoption par l'ANC d'une loi fixant les dates pour les scrutins (le 25 juin 2014). La loi confirma les dates proposées par l'ISIE pour les élections législatives (le 26 octobre 2014 et les 24, 25 et 26 octobre pour le vote hors du territoire national) et les élections présidentielles (le 23 novembre 2014 pour le premier tour et le 21 décembre pour un second tour).
 - *Sollicitation de M. Habib Essid pour former le premier gouvernement après la conduite réussie des élections législatives et présidentielles* (le 25 janvier 2015). Le nom de Monsieur Essid fut proposé selon les exigences de la constitution, par Nidaa Tounes, le parti politique majoritaire à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Un vote de confiance du gouvernement Essid a été approuvé par l'ARP (le 05 février 2015). Le

¹ Le chapitre II « Les Droits et les Libertés » de la Constitution consacre diverses libertés fondamentales nécessaires à un processus électoral démocratique tel que les libertés d'association, d'expression, de réunion et de mouvement. L'article 49 de ce chapitre stipule toutefois que « la loi détermine les restrictions relatives aux droits et libertés garanties par la présente Constitution, et à leur exercice, sans que cela ne porte atteinte à leur essence ». La société civile tunisienne sera très certainement vigilante quant au respect de ces libertés.

² Le chapitre VII de la Constitution traite du pouvoir local fondé sur la décentralisation qui prévoit la création de collectivités locales dirigées par des Conseils élus. Dans le cas des conseils municipaux et régionaux, ils seront élus au suffrage universel. La décentralisation est considérée comme étant une des priorités de gouvernance en cette période post transition – au regard des insuffisances du passé et de l'urgence d'instaurer une gouvernance rapprochée de la population et surtout capable d'apporter des dividendes palpables. Une nouvelle loi électorale concernant les élections locales devrait être votée par l'ARP au cours de l'année 2015, dans le meilleur des cas.

³ Le Chapitre VI de la Constitution, articles 125-130 stipule que les cinq instances constitutionnelles indépendantes sont dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative.

premier gouvernement post-transition composé de quatre parties politiques (Nidaa Tounes, Ennahda, Union des Patriotes libres et Afek Tounes) fut approuvé à 167 voix pour, 30 contre et 8 abstentions.

- *Approbation du règlement intérieur de l'ARP (le 02 février 2015)* avec une majorité de 165 voix, à la suite de 23 réunions de comité et 8 sessions plénières. En ce qui concerne les règlements approuvés, le comité de l'ARP chargé du règlement intérieur, de l'immunité et des lois électorales va examiner le projet de loi électorale ainsi que la loi concernant les élections locales.
 - *Annonce du Président de l'ISIE, Mr Mohamed Chafik Sarsar, que les élections locales ne pouvaient pas se tenir en 2015 (27 février 2015)*. Ce constat était basé sur « la durée nécessaire pour la mise en place d'un cadre juridique global pour les élections et la décentralisation ». Le cadre juridique pour les élections locales exige, en effet, l'adoption de lois sur les prérogatives, la finance et la délimitation des municipalités et des districts, en plus de l'élaboration d'une loi électorale pour les élections locales.
4. En dépit des avancées réalisées depuis 2011, la transition démocratique en Tunisie reste fragile. Le contexte économique et sécuritaire difficile alimente un profond déficit de confiance entre les citoyens et l'Etat⁴, hérité de la période janvier 2011, ainsi qu'une polarisation politique et sociale persistante, qui se traduit parfois par des crises épisodiques, susceptibles de fragiliser les acquis engrangés.
5. De même, si dans la région arabe les révoltes populaires ont incontestablement eu un impact positif sur la citoyenneté⁵, en mettant la notion de redevabilité au cœur du rapport de la société à l'Etat, cet engagement reste souvent le fait des élites urbaines, que leur niveau d'instruction et leur statut socio-économique prédispose à s'intéresser davantage aux affaires publiques, sans toujours toucher les milieux les plus défavorisés. En ce sens, diverses études⁶ et enquêtes indiquent une désaffection⁷ des jeunes par rapport aux canaux d'engagement traditionnels (partis, associations, élections). A cela s'ajoute, dans nombre de milieux et de 'régions défavorisées', un sentiment persistant d'abandon et d'exclusion, qui nourrit la défiance vis-à-vis des institutions et des frustrations sociales récurrentes. Cette méfiance, entretenue par la faiblesse des canaux de communication formels et informels avec les gouvernants, favorise un désenchantement croissant à l'égard des affaires publiques et des canaux institutionnels, les jeunes étant de plus en plus tentés de recourir aux modes protestataires, voire à la violence, pour faire entendre leurs préoccupations.
6. Dans ces conditions, la réussite de la mutation en cours est tributaire de la capacité de la Tunisie à relever de multiples défis dont le choix de la décentralisation⁸. L'opérationnalisation rapide d'une telle option permettra de confirmer la volonté des acteurs et d'impulser une nouvelle dynamique de complémentarité et de partenariat entre les collectivités territoriales et l'Etat. Une mission d'évaluation des besoins des Nations Unies (NAM)⁹ dépêché en Tunisie (16-22 février 2015) a mis en avant les recommandations suivantes :
- Un nécessaire *renforcement des capacités des autorités électorales à long terme* à travers notamment la mise en place d'un nouveau projet d'assistance électorale, par le PNUD.

⁴ Notamment envers les services de sécurité.

⁵ Comme en témoigne l'augmentation exponentielle des organisations de la société civile. Selon une enquête menée par le PNUD et Avocats sans frontières (avril 2014, p 66), au début de l'année 2013, la Tunisie comptait 14.966 associations recensées, soit une pour 724 habitants. Entre janvier 2011 et décembre 2012, 5.000 ont été créées, soit une moyenne de 2500/an, contre un rythme d'environ 200/an pendant la 1ère décennie des années 2000.

⁶ Cf. « La société civile dans une Tunisie en mutation », PNUD 2012 ; « Diagnostic rapide des capacités et des besoins des organisations de la société civile des gouvernorats de Tataouine et de Médenine », PNUD 2012. Cf., également, l'étude du Carnegie Middle East Center, 2013, sur l'éducation à la citoyenneté dans 11 pays arabes, dont la Tunisie, qui souligne que l'engagement citoyen est souvent limité au bénévolat dans les organisations caritatives.

⁷ Les initiatives de la société civile soutenues par le PNUD en Tunisie dans le cadre du dialogue constitutionnel ont également révélé la faiblesse de la culture démocratique dans les milieux populaires, ainsi qu'une grande méconnaissance des mécanismes institutionnels par une grande partie des citoyens.

⁸ La constitution de janvier 2014 consacre le choix de la décentralisation, traduisant ainsi la volonté de mettre en place un nouveau modèle d'organisation administrative basé sur la libre administration des collectivités locales et la coresponsabilité avec l'Etat.

⁹ La mission vient en réponse à une requête pour la poursuite de l'assistance électorale émanant du Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Etrangères Tunisiennes et de l'ISIE. La mission NAM a été dirigée par la Division de l'Assistance Electorale du Département des Affaires Politiques des Nations Unies.

- *L'amélioration de la planification et la mise en œuvre des opérations électorales et l'assistance aux autorités ayant une expertise professionnelle dans le domaine des élections, au niveau central, régional et local.*
- *Le renforcement des capacités de l'ISIE dans le domaine de la sensibilisation du public et dans la mobilisation des parties prenantes.*
- *La nécessité d'assurer la continuité et de garder la mémoire institutionnelle des précédentes opérations électorales à travers le maintien de la structure administrative du projet SPELTU, qui a permis au PNUD de répondre vite et efficacement aux besoins des homologues tunisiens.*

II. STRATEGIE

2.1 Positionnement du projet sur la période 2015 - 2019

7. Le Projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET) est conçu comme un mécanisme d'assistance électorale des Nations Unies permettant de renforcer les capacités institutionnelles des autorités électorales en Tunisie et d'apporter une assistance efficace en accord avec les standards internationaux¹⁰. Le PAET a été développé conformément à l'approche du cycle électoral qui reconnaît les périodes entre les élections comme des moments où l'organe de gestion des élections (OGE) s'engage dans des activités critiques comme les leçons tirées, l'élaboration de politiques, le développement des capacités, l'éducation, la sensibilisation et la planification.
8. Le PAET s'est aligné sur les priorités nationales et les besoins identifiés de manière conjointe avec les autorités électorales tunisiennes (ISIE, HAICA, ARP, etc.) lors de la mission d'évaluation des besoins, des Nations Unies (NAM) et d'exercices d'évaluation conduits par l'ISIE des processus électoraux 2014¹¹. Le projet a été conçu, également, en cohérence totale avec les cadres de programmation stratégique des Nations Unies et du PNUD :
 - **Le Plan Stratégique du PNUD au niveau global (2014-2017) :** favorisant une gouvernance démocratique inclusive et efficace et se traduisant par « *Les systèmes de gouvernance démocratique renforcés répondent aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité devant le peuple* ». Dans cette optique le PAET œuvrera à contribuer aux processus d'organisation d'élections démocratiques de façon à cibler de manière systématique les principaux facteurs d'exclusion et de marginalisation économiques, sociales et politiques, en s'employant tout particulièrement à garantir une implication active des femmes, en tant qu'électrices et candidates aux élections à venir.
 - **Le Plan Cadre du Système des Nations Unies d'Aide au Développement en Tunisie (UNDAF 2015-2019) :** ce cadre s'est aligné sur les priorités nationales notamment celle relative à l'ancrage des principes de la démocratie, la consécration de l'Etat de droit, l'édification d'un nouveau projet de société plus inclusif et équilibré, fondé sur la liberté, la bonne gouvernance, la justice sociale et la participation citoyenne¹². L'engagement des Nations Unies s'est traduit à travers l'effet stratégique décrit comme suit : « *D'ici à 2019, les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité de genre* ».
 - **Le Document de Programme Pays (CPD) et le Plan d'Action du Programme Pays (CPAP) du PNUD en Tunisie :** la consolidation du système démocratique passe à travers la mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle et les lois organiques devant compléter la constitution. *Dans cette perspective, la continuité de l'appui du PNUD au processus électoral est d'une importance critique pour permettre* « La participation citoyenne et les capacités des institutions et des contre-pouvoirs sont renforcées, permettant une meilleure reddition des comptes devant le peuple » (Produit 1.2).
9. La stratégie du PAET repose sur les avantages comparatifs du PNUD en termes d'expertise technique, d'impartialité et de coordination des contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans la gestion des processus électoraux. Compte tenu de l'expérience du PNUD sur le terrain en matière d'assistance électorale et de son implication depuis 2011 dans la conduite du processus électoral en Tunisie de manière

¹⁰ Cf.: Policy directives « Principles and types of UN Electoral Assistance RF/FP/01/2012 ».

¹¹ <http://www.isie.tn/wp-content/uploads/2015/04/rapport-isie-2014.pdf>

¹² Il s'agira, dans ce cadre d'appuyer la gouvernance démocratique à travers (i) la mise en place de nouvelles instances de régulation et de contre-pouvoir, (ii) la poursuite et l'engagement des réformes des secteurs en rapport avec l'Etat de droit, (iii) l'adoption d'une architecture administrative destinée à instaurer une démocratie locale consacrée dans la nouvelle Constitution (Chapitre VII Articles 131-142), fondée sur la participation et la redevabilité.

continue, les actions du présent projet visent à accompagner la préparation technique, matérielle et organisationnelle du processus électoral. Le projet contribuera aussi au renforcement de la transparence et à l'équité des consultations électorales. En ce sens, ce projet se propose de renforcer les capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral dont l'ISIE, principale bénéficiaire de l'assistance électorale, mais aussi, la HAICA, le gouvernement et les institutions publiques, les OSC, les Organisations de femmes, les groupes sous-représentés et les médias.

10. Le PAET s'inscrit dans un contexte de renforcement de l'appropriation et de la responsabilisation nationale, de pérennisation du résultat des élections, du développement des capacités ainsi que du transfert des compétences. Il procède également de la volonté des PTF d'accompagner les élections prévues en 2016-2019 et va bien au-delà en restant dans une logique de soutien à long terme aux autorités électorales compétentes.

2.2 Les leçons apprises de l'ancienne coopération

11. Le projet PAET s'est basé sur les leçons apprises de la phase I du projet SPELTU (2012-2015) qui a fourni une assistance du PNUD aux élections davantage destinée à faciliter une transition politique en douceur à travers des élections crédibles et largement acceptées. Aujourd'hui et aussi bien pour les autorités tunisiennes que de leurs partenaires internationaux, la priorité est d'investir dans le renforcement et le développement des capacités institutionnelles. Dans ce cadre et avec la mise en place de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) et les conclusions du processus de transition en 2014, le gouvernement de la Tunisie a renouvelé sa requête pour l'assistance technique des Nations Unies aux élections en 2015.
12. Cette requête se justifie par le fait qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau local, régional et national, même si la volonté politique est forte, les capacités sont renforcées et la demande publique augmente. Le fait également que l'agenda de la décentralisation en Tunisie doit être soigneusement planifié vu la réalité des régions et les enseignements qui ont pu en être tirés. Une réalité clé, qui s'oppose à un soutien efficace dans ce domaine, est que les capacités des nouvelles autorités électorales bien qu'elles aient été sensiblement améliorées, demeurent fragiles. Ces derniers ont été principalement forgés à travers des trois derniers processus électoraux. Par conséquent, pour le maintenir et le faire progresser, il faut se concentrer principalement sur le renforcement de ces processus, et les développer en portant une attention particulière aux capacités institutionnelles de planification stratégique, de mise en œuvre des cadres législatifs et opérationnels adéquats. Cela nécessite une assistance technique à long terme et des efforts concertés au niveau politique pour soutenir la Tunisie dans les réformes de gouvernance plus larges et les efforts liés à la promotion d'une démocratie locale et un développement social et économique équilibré entre les différentes régions du pays.
13. Une évaluation indépendante a été menée en février 2015 afin d'analyser les besoins en assistance électorale, recommander les voies et moyens de pérenniser les acquis, et proposer une synthèse des enseignements tirés. La mission d'évaluation des besoins, des N.U. La mission d'évaluation des besoins des Nations Unies (NAM) a consulté un large spectre d'interlocuteurs tant nationaux qu'internationaux, comprenant l'ISIE, les acteurs gouvernementaux, la Présidence de l'ARP, la Présidence du Tribunal Administratif, les divers groupes parlementaires existant au sein de l'ARP, la HAICA, les Organisations de la Société Civile y compris des groupes de femmes, des personnes porteuses d'handicaps, des ONGs internationales qui participent à l'assistance électorale, les PTF et les Agences du S.N.U. en Tunisie.
14. A partir de là, les principaux enseignements qui éclairent la voie à suivre pour le présent projet sont les suivants:
 - a. *Une plus grande complexité des prochains scrutins et la nécessité d'une administration électorale structurée sur le long terme et forte d'une assistance de la communauté internationale.* Le succès dans l'organisation par l'ISIE des élections législatives et présidentielles (2014) revient en l'occurrence à une bonne volonté de toutes les parties prenantes et une assistance de la communauté internationale. Il n'est pas certain que des conditions aussi favorables soient réunies pour les prochaines élections régionales et municipales. Le président de l'ISIE convenait que les scrutins avaient été organisés dans l'improvisation. Etant donné l'importance du processus de décentralisation pour la Tunisie, la complexité des prochaines élections locales et là il serait hautement hasardeux pour la Tunisie de s'en remettre à la bonne volonté des parties prenantes ainsi qu'aux capacités d'improvisation de l'ISIE pour les prochains scrutins.
 - b. *Une nécessaire refonte du registre électoral avant la tenue des élections locales.* Il est prévu, à plus ou moins long terme, d'introduire par les autorités tunisiennes un système d'identifiant unique pour chaque citoyen tunisien qui permettrait de relier différentes bases de données. Il s'agit d'actualiser le registre afin, entre

autres aspects, d'inscrire les jeunes ayant atteint la majorité mais également, et surtout, de rendre le registre compatible avec les exigences d'un scrutin local.

- c. *Le risque d'un contentieux important dans le cadre des élections locales auquel le tribunal administratif ne saurait faire face de par ses moyens limités.* Les délais imposés par la loi électorale dans le traitement des recours sont généralement assez courts mais il semble que les tribunaux ont traités les recours avec le sérieux requis, malgré quelques disparités selon les Tribunaux de Première Instance (TPI) dans l'interprétation des textes, et dans les délais impartis. Une réforme de la justice administrative est en préparation afin de rapprocher la juridiction des citoyens.
- d. *La participation relativement faible des jeunes et des femmes au processus électoral*, en dépit des avancées importantes en matière de participation politique des femmes (Article 21 de la constitution et articles 24 et 25 de la loi électorale). Aujourd'hui, le taux de participation des femmes est de 31,3 % à l'ARP contre 27 % à l'ANC (2011) pour laquelle le principe de parité verticale avait déjà été mis en œuvre. Les OSC tunisiennes rencontrées par la NAM revendiquent une alternance horizontale sur les listes.
- e. *Une forte appropriation nationale et une assistance électorale internationale efficace* : Pour ce faire, il a été essentiel durant le cycle électoral passé d'adopter un « profil bas » et de poursuivre la coordination et la communication avec les homologues nationaux et les fournisseurs de services internationaux, en particulier les fournisseurs d'assistance électorale afin d'assurer un support rationnel et fournir ainsi un travail complémentaire dénué de toute concurrence négative.

2.3 Les produits du projet

- 15. L'objectif global du PAET est de contribuer aux efforts de gouvernance démocratique en Tunisie à travers (i) le développement des capacités des autorités électorales à long terme, (ii) une assistance pour l'amélioration des réformes institutionnelles ainsi qu'une (iii) augmentation de la participation des citoyens dans des processus électoraux jugés crédibles. Naturellement, un accent particulier sera mis sur les priorités thématiques identifiées par les parties prenantes tunisiennes.
- 16. En cohérence avec les résultats visés, l'assistance électorale en Tunisie est conduite sous l'angle de l'appropriation nationale dans la perspective de renforcer la capacité institutionnelle des autorités électorales et de promouvoir l'inclusivité dans le processus électoral y compris la promotion de la sensibilisation sur les sujets électoraux critiques parmi les décideurs et les leaders d'opinion. Deux produits spécifiques du projet qui contribuent aux résultats visés sont identifiés avec chacun de larges éventails d'activités.

Produit 1: Renforcement des capacités institutionnelles des autorités électorales sur le long terme

- 17. Dans les démocraties, une seule élection crédible est insuffisante. Il est nécessaire d'organiser périodiquement des élections crédibles. Etant donné que la crédibilité est spécifique au contexte, les différents éléments qui touchent à la crédibilité changent au fil du temps. Par conséquent, une approche à long-terme est nécessaire. Un processus électoral peut être toujours amélioré ; c'est la raison pour laquelle dans le monde, les organes de gestion des élections évaluent et révisent constamment leurs procédés et procédures et investissent beaucoup dans la formation du personnel.
- 18. Le PAET a l'intention de capitaliser sur le dynamisme suscité pendant les élections de 2014 pour soutenir la consolidation des autorités compétentes, dont l'ISIE, en adoptant une approche à long-terme de renforcement des capacités. En terme de renforcement de capacités à long terme, le projet va se focaliser sur les points suivants: consolidation de la capacité électorale acquise en 2014; révision de la structure institutionnelle de l'organe de gestion des élections (OGE); contribution à la formation professionnelle du personnel de l'ISIE; intégration du concept et de la pratique de la planification à la fois stratégique et opérationnelle, pour une gestion électorale efficace; encourager l'engagement des parties prenantes et accroître la sensibilisation de la population, les jeunes en particulier sur les questions électorales ; promouvoir l'instauration d'une culture d'inclusion des femmes ainsi que des groupes vulnérables et le développement des politiques sensibles au genre; et consolider la capacité des autorités électorales ainsi que d'autres partenaires à répondre ou assister la législature à élaborer le cadre juridique pour les élections locales et d'examiner d'autres textes de loi afin de contribuer à la tenue d'élections qui répondent aux normes et aux bonnes pratiques internationales.

Produit 2 : Améliorer la capacité des autorités électorales à conduire des scrutins crédibles

19. La tenue d'une seule élection crédible n'est pas une garantie pour assurer ultérieurement des processus électoraux crédibles. Conduire des processus électoraux est une tâche complexe à multiples facettes et qui implique une interdépendance de questions qui exige une approche intégrée à la fois de planification et de coordination. Ainsi, étant donné que les autorités électorales tunisiennes étaient capables d'organiser des élections reconnues comme crédibles en 2014, il s'avère nécessaire de consolider les acquis et de préparer les élections ultérieures.
20. Bien que la date des élections locales n'ait pas encore été fixée, il est attendu qu'elles se tiennent pendant l'exécution du projet PAET. En plus, d'autres élections pourraient se tenir à la même période. Quand le calendrier électoral sera fixé, PAET va orienter son soutien vers l'organe de gestion des élections (OGE) et vers d'autres autorités électorales en vue de la préparation et de la tenue d'élections et de processus électoraux crédibles tout en conservant toujours l'approche de renforcement des capacités à long terme. Pendant la phase de la préparation et de la tenue d'élections, le projet fournira des conseils sur les activités suivantes : la conception et la mise en œuvre du calendrier électoral et du plan opérationnel, la conception et la rédaction des procédures électorales, la stratégie et le plan de formation, la stratégie de communication et des relations extérieures, en incluant un plan d'information aux scrutins et le système de gestion des résultats électoraux.

2.4 La stratégie de partenariat du projet

21. L'expérience de l'ancien projet a montré qu'une coopération continue entre les prestataires d'assistance électorale internationale permet de fournir un appui plus rationnel et éviter la duplication des efforts, créant ainsi des synergies positives, plutôt qu'une concurrence interinstitutionnelle. Les différentes institutions ont été capables de travailler ensemble dans des différents domaines, renforçant ainsi le travail de chacun et donnant à chaque institution des atouts spécifiques et une valeur ajoutée. La poursuite de la coopération et la bonne communication entre les fournisseurs internationaux d'assistance électorale a aussi permis d'avoir une image unifiée auprès des autorités nationales, notamment en ce qui concerne les conseils techniques fournis ; ce qui a permis une intervention cohérente dans une perspective internationale. Ceci fait de la coopération continue - et renforcée - un élément majeur de la stratégie de mise en œuvre du projet, en particulier avec les institutions offrant actuellement un soutien continu aux autorités électorales, comme l'IFES (International Foundation for Electoral Systems) et International IDEA (Institute for Democracy and Electoral Assistance). Basés sur les bonnes pratiques établies au cours de la période 2011-2014, des mécanismes de coordination seront poursuivis et des nouveaux mécanismes devraient être mis en place notamment pour y inclure les homologues nationaux. La fréquence des réunions et la participation des partenaires au développement doit être en accord avec les différentes phases du processus électoral et en coordination avec tous les partenaires (les autorités nationales, les partenaires de développement et les fournisseurs internationaux d'assistance électorale etc.). La stratégie de partenariat du projet PAET s'appuiera sur les réalisations et les enseignements tirés de l'assistance électorale passée. Tout en soulignant le principe d'« appropriation nationale », la stratégie visera à maintenir et développer un partenariat solide entre le PNUD, l'IFES, International IDEA, en s'appuyant sur la coopération exemplaire des dernières années.
22. Tout en soulignant le principe d'« appropriation nationale », la stratégie du PAET s'appuiera sur les partenariats développés lors de l'assistance électorale passée. Le projet s'attachera, par ailleurs, à développer un partenariat solide avec les autres PTF, les fournisseurs d'assistance technique et les donateurs, dans le but d'identifier et développer les synergies potentielles. Celles-ci concernent, de manière spécifique :
- La Suisse, notamment dans le cadre de son soutien à IFES et de son propre programme d'appui ;
 - L'Union européenne dans le domaine du renforcement des capacités électorales judiciaires, compte tenu du partenariat avec le PNUD durant le cycle électoral passé (2011-2014) ;
 - Le Conseil de l'Europe, International IDEA, IFES, National Democratic Institute (NDI), International Republican Institute (IRI), Democracy International (DI), Democracy Reporting International (DRI) et les autres fournisseurs d'assistance technique intervenant en Tunisie en s'appuyant sur la coopération exemplaire des dernières années.
23. La stratégie visera également à approfondir la coopération existante avec l'Union Européenne et à développer de nouvelles relations de coopération avec les partenaires Techniques et Financiers et d'autres agences des

Nations Unies concernées par la question, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux qui apportent une valeur ajoutée aux diverses activités conçues et mises en œuvre en vertu de ce projet.

24. La stratégie de partenariat s'appuiera également sur les ressources au sein des Nations Unies et du PNUD au niveau mondial et régional, à travers la poursuite de la coordination et de la coopération avec la Division de l'Assistance électorale du Département des Affaires politiques (EAD/DPA) et du Bureau des Politiques et Appui aux Programmes du PNUD. Ces entités fournissent une plate-forme unique pour les liaisons régionales et mondiales et constituent une source précieuse de connaissances et d'expertises en termes d'assistance électorale.
25. La stratégie de partenariat visera également à favoriser les synergies entre les initiatives de gouvernance du PNUD aux niveaux, national, régional et mondial, y compris les activités conjointes, à chaque fois que cela s'avère possible.
26. Le PAET travaillera à promouvoir et à respecter activement les principes du développement et de l'efficacité de l'aide au travers d'une recherche de coopération des efforts en matière d'assistance électorale aux niveaux national, régional et mondial. Dans ce contexte, il reconnaît l'importance cruciale de promouvoir la coopération internationale et prévoit une série de réunions bilatérales et des réunions de coordination avec les acteurs nationaux et avec les donateurs, et ce, en vue d'encourager les efforts engagés par la Tunisie afin de s'aligner sur les travaux d'assistance électorale des Nations Unies et de renforcer les liens existants et les complémentarités de l'action future.
27. En outre, le PAET consacrera les ressources nécessaires pour permettre aux intervenants en matière d'assistance électorale en Tunisie de rejoindre les autres fournisseurs d'assistance technique (Conseil d'Europe, International IDEA, IFES, NDI, IRI, DI, DRI, etc.) et les donateurs en vue de mutualiser les ressources disponibles et d'éviter les chevauchements d'activités existantes. Enfin, il continuera à travailler en étroite collaboration avec les bureaux régionaux du PNUD afin de maximiser le potentiel de la coopération sud-sud et de l'apprentissage inter-régional.
28. Pour des considérations de durabilité, plusieurs facteurs associés au PAET fournissent un terrain favorable en termes d'évolution, qui sera également l'objet de discussions ultérieures avec les parties prenantes essentielles au projet, en vue de favoriser un accord final sur les options qui en émergent.
 - a. Le PAET pourrait également prévoir des analyses sur des thèmes transversaux et des enquêtes spécifiques permettant de renseigner les données de référence et les cibles à atteindre sur ces thèmes et les produits du projet. Il s'agira en particulier des analyses visant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux processus électoraux. Ces analyses complémentaires devraient être identifiées en consultation étroite avec les parties prenantes.
 - b. Le PAET peut davantage prendre en compte des évaluations par composante/produit qui appuieraient une analyse en profondeur des lacunes dans la mise en œuvre du processus électoral dans son ensemble.

2.5 La stratégie de mobilisation de ressources du projet :

29. Le PAET est un projet à long terme, qui est conçu selon une approche progressive et modulaire du Cadre des Résultats et des Ressources. Le budget estimatif du PAET est de 8.152.000 dollars américains pour répondre aux besoins d'assistance technique requis pour les cycles électoraux durant la période (2015-2019). Ce budget sera financé principalement par les ressources des Partenaires Techniques et Financiers qui souhaiteraient participer à sa mise en œuvre, selon des modalités à définir de façon concertée, et par des ressources propres du PNUD. Bien qu'il soit plus facile de mobiliser ces fonds en période électorale, les phases inter-électorales qui permettent de renforcer les capacités institutionnelles ne demeurent pas moins importantes. C'est dans cette perspective que le projet et le bureau pays du PNUD, en coordination avec les autorités nationales et selon les besoins financiers, tiendront des réunions semestrielles afin de tenir informés les partenaires et la communauté internationale dans son ensemble de l'avancement des activités, partager avec eux les leçons apprises et les sensibiliser quant aux besoins financiers.
30. Pour assurer que le soutien de la communauté internationale soit fourni de manière efficace, consistante et coordonnée, et en ligne avec les principes de l'efficacité de l'aide au développement, le PAET utilisera une modalité du fonds commun (« Basket Fund »). Ce mécanisme de financement consiste en la mutualisation des contributions financières avec l'avantage de garantir une meilleure coordination des financements tout en réduisant les risques de duplication. La modalité du « fonds commun » retenue pour appuyer le processus électoral en Tunisie s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance du mandat donné aux Nations Unies, par la

Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 46/137 du 17 décembre 1991 pour coordonner l'assistance électorale des acteurs nationaux et internationaux. Dans ce cadre, les PTF contribuant au fonds commun vont conclure des accords séparés de partage des coûts avec le PNUD. Les PTF acceptent le principe d'un Fonds Commun multi bailleurs où les fonds ne ciblent pas de lignes budgétaires spécifiques. En effet, les rapports financiers et techniques porteront sur le Fonds Commun dans son ensemble et non sur les contributions de chaque donateurs.

31. Parallèlement à cette modalité, le PAET engagera des discussions avec l'ISIE et le Gouvernement tunisien pour allouer des ressources au financement des activités programmées par le projet. Une partie de la contribution du Gouvernement pourra être fournie sous forme d'apport en nature, y compris par la mise à disposition de locaux ou de ressources humaines pour le projet.
32. Quelle que soit la modalité choisie, le PNUD informera régulièrement les donateurs de l'utilisation de leurs contributions. Les rapports remis aux donateurs doivent décrire: (i) la progression des activités du projet, les activités planifiées et les problèmes rencontrés; (ii) la situation financière, y compris les revenus et les dépenses actuelles et futures. Les échéanciers des rapports doivent être clairement déterminés. Une évaluation à mi-parcours du projet sera conduite, en septembre 2017, pour revenir sur la performance du projet et sera communiqué aux partenaires potentiellement intéressés à soutenir le projet.

III. CADRES DES RESULTATS ET RESSOURCES

<p>Résultats attendus tels que stipulés dans le Cadre des Résultats et Ressource du Plan d'Action du Programme Pays (CPAP) :</p> <p>Les capacités techniques de l'organe de gestion des élections sont renforcées.</p>		
<p>Produits attendus du projet:</p> <p>Les principes démocratiques sont consolidés à travers un renforcement des capacités des autorités électorales à long terme et une assistance dans l'amélioration des réformes institutionnelles résultant de l'augmentation de la participation des citoyens dans des processus électoraux crédibles.</p>		
<p>Des indicateurs de résultats tels stipulés dans le Cadre des Résultats et Ressources du programme pays, y inclus les lignes directrices et les objectifs.</p>		
<p>Indicateurs de résultats du projet:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes inscrites au scrutin (i.e. catégorie de la population en âge de voter) 2. Nombre de voix (scrutin valide ou non) 3. La capacité des membres de l'organe de gestion des élections à remplir leurs fonctions y compris la planification financière et opérationnelle, la conduite des opérations pour les élections et les référendums, l'information de l'électeur et la sensibilisation des parties prenantes pour la tenue d'élections crédibles. 	<p>Référence de base :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 5.285.136 2. 3.579.256 3. Trois élections ont été tenues avec succès en 2014 en l'absence des plans stratégiques et opérationnels. 	<p>Cibles:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 5.800.000 2. 3.800.000 3. Tenue de futurs scrutins basés sur des plans stratégiques et opérationnels.
<p>Plan Stratégique 2014-2017 du PNUD applicable - Effet 2 : Les systèmes de gouvernance démocratique renforcés répondent aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité devant le peuple</p>		
<p>Stratégie de partenariat: Création d'un fond commun multi-donateurs, y compris les contributions du PNUD et le fonds fiduciaire des Nations Unies. Le projet travaille en étroite collaboration avec le projet électoral régional du PNUD et promeut la coopération Sud-Sud. Pour les partenaires qui ne sont pas contributeurs au PAET, tout sera mis en œuvre, à travers des mécanismes de coordination, pour un partage d'informations et de coordination d'activités.</p>		
<p>Titre du projet et identifiant (ATLAS Project ID/Output ID): Projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET) - 00088815</p>		

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DE PRODUIT POUR (ANNEES)	ACTIVITES INDICATIVES	PARTENAIRES RESPONSABLES	INTRANTS
<p>Produit 1: Accroître la durabilité institutionnelle des autorités électorales à travers le renforcement des capacités à long terme.</p> <p>Indicateurs</p> <ol style="list-style-type: none"> Amélioration de la structure institutionnelle et des règlements intérieurs de l'OGE Existence d'un plan stratégique Existence d'une stratégie de relations externes Existence d'une stratégie de sensibilisation de la population Présence d'un cadre électoral local qui respecte les normes internationales et les bonnes pratiques. <p>Référence de base :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'existence des documents administratifs de l'OGE Pas de plan stratégique Pas de plan des relations extérieures Pas de plan de sensibilisation de la population Absence d'un cadre pour les élections locales. 	<p>Cibles (2019)</p> <ol style="list-style-type: none"> La structure et les différentes documentations internes de l'OGE, qui prennent en compte les mécanismes de coordination et la clarification des tâches/délégations des autorités. Mise en place d'un plan stratégique institutionnel Mise en place d'un plan stratégique de relations externes Mise en place d'une stratégie de sensibilisation de la population Cadre légal pour la conduite des élections crédibles <p>Source de données</p> <ol style="list-style-type: none"> Documents administratifs de l'OGE Plan stratégique des autorités électorales Plan des relations extérieures des autorités électorales Plan de sensibilisation de la population établi par les autorités électorales 	<p>Résultat d'activité 1. Structure institutionnelle et politiques mises en place pour la durabilité des autorités électorales</p> <p>Action 1.1: Conseil technique à l'OGE pour renforcer ses structures organisationnelles.</p> <p>Action 1.2: Soutenir le développement des politiques institutionnelles et des processus électoraux qui intègrent les groupes vulnérables et le genre.</p> <p>Action 1.3: Acquisition des biens et services</p> <p>Résultat d'activité 2. Développer les capacités de planification stratégique des autorités électorales</p> <p>Action 2.1: Apporter une assistance au développement et à la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'OGE</p> <p>Action 2.2: Services de conseils techniques fournis pour l'élaboration d'un plan stratégique.</p> <p>Résultat d'activité 3: Mobilisation continue des parties prenantes par les autorités électorales</p> <p>Action 3.1: Assistance au renforcement et à la mise en place d'une stratégie de relations externes avec les parties prenantes (les observateurs, les partis politiques, médias, la communauté internationale)</p> <p>Action 3.2: Soutenir des campagnes de sensibilisation du public pour l'éducation civique et</p>	<p>PNUD (DIM)</p>	<p>1.1.1 Echanges de connaissances entre pairs et des conférences</p> <p>1.1.2 Conseiller Technique Principal</p> <p>1.1.3 Formations</p> <p>1.1.4 Acquisition des équipements informatiques (matériels, logiciels et licences)</p> <p><u>Résultat d'activité 1.1</u> <u>Total 1.791.500 \$</u></p> <p>1.2.1 Conseiller en développement des capacités</p> <p>1.2.1 Consultants</p> <p>1.2.2 Ateliers et formation</p> <p><u>Résultat d'activité 1.12</u> <u>Total 188.500 \$</u></p> <p>1.3.1 Associé en charge de l'engagement des parties prenantes</p> <p>1.3.2 Conseiller en sensibilisation du public</p> <p>1.3.3 Consultants et ateliers</p> <p>1.3.4 Acquisition/production des</p>

<p>5. Rapports des observateurs électoraux et perception du public (retours d'information des média et des partis politiques)</p>	<p>électorale avec une attention particulière pour les groupes vulnérables (la jeunesse, le genre, les personnes handicapées)</p> <p>Résultat d'activité 4: Accroître les capacités techniques du personnel pour un perfectionnement professionnel général</p> <p>Action 4.1: Soutenir le renforcement des capacités du personnel (Java, administration etc.)</p> <p>Action 4.2: Organiser des formations sur des connaissances générales ou spécifiques aux élections (y compris sur la technologie de l'information et communication-TIC)</p>		<p>matériels de communication</p> <p><u>Résultat d'activité 1.3</u> <u>Total 368.500 \$</u></p> <p>1.4.1 Associé en Technologie de l'information et de la communication (TICE) Consultants</p> <p>1.4.2 Formations professionnelles, formations BRIDGE sur l'administration électorale et ateliers</p> <p><u>Résultat d'activité 1.4</u> <u>Total 611.000 \$</u></p> <p>1.5.1 Deux conseillers en procédures légales Consultants</p> <p>1.5.3 Ateliers de travail des parties prenantes</p> <p><u>Résultat d'activité 1.5</u> <u>Total 1.130.500 \$</u></p>
<p>Résultat d'activité 5: Les lois électorales sont en conformité avec les normes internationales et contiennent des provisions techniques pour la conduite des processus électoraux crédibles</p> <p>Action 5.1: Les capacités des organes compétents sont renforcées pour une formulation participative du cadre juridique électoral et de la législation subsidiaire (outils de régulation, codes de conduite, instruments etc.)</p> <p>Action 5.2: Mener une recherche sur des questions soulevées et fournir des services conseil à l'ISIE pour répondre de façon pertinente aux questions législatives posées.</p>			

		<p>Résultat d'activité 6 : Le projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET) est créé et mis en œuvre de manière transparente et efficace</p> <p>Action 6.1: Suivi et Evaluation Action 6.2: Administration du projet Action 6.3: Personnel d'appui</p>	<p>1.6.1 Sondage et collecte de données 1.6.2 Evaluation à mi-parcours et/ou finale 1.6.3 Equipements 1.6.4 Fournitures de bureau 1.6.5 Transports (carburant et entretien) 1.6.6 Services contractuels 1.6.7 Autres coûts de fonctionnement 1.6.8 Personnel (Directeur des opérations, Spécialiste des finances, chargé de projet, Assistant administratif et financier, Traducteur et 2 conducteurs)</p> <p><u>Résultat d'activité 1.6</u> <u>Total 2.343.148 \$</u></p>
--	--	--	--

<p>Produit 2: Consolider les capacités des autorités électorales à organiser des scrutins crédibles.</p> <p>Indicateurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un calendrier électoral opérationnel et détaillé ainsi que des stratégies. 2. Amélioration de la qualité du plan de formation en cascade 3. Les points de presse sont conduits de façon unifiée pendant le scrutin en s'alignant sur les étapes clé du processus électoral. 4. A déterminer (collecte de données basée sur des sondages) <p>Référence de base:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les scrutins précédents ont été tenus sans un plan d'élections opérationnel 2. Plan de formation de 2014 de l'ISIE sur les élections 3. Communiqué de presse sur les élections de 2014 4. A déterminer (collecte de données basée sur des sondages de référence) 	<p>Cibles (2019)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La publication d'un calendrier opérationnel interne et détaillé par l'OGÉ. 2. Le plan de formation en cascade de l'OGÉ incluant la formation des formateurs 3. Des points de presse consolidés et unifiés sont délivrés par l'OGÉ à des intervalles appropriées pour informer sur: les dates des élections, les périodes d'inscription sur les listes électorales et les processus, le calendrier et les règles de la campagne électorale et les nominations des candidats, les procédures de vote et de dépouillement, et les réclamations, les procédures d'appels et de contestation. 4.A déterminer (collecte de données basée sur des sondages de référence) <p>Source de données</p>	<p>Résultat d'activité 1: Amélioration de la capacité institutionnelle de l'OGÉ à préparer et gérer des scrutins</p> <p>Action 1.1: Apporter des conseils techniques et opérationnels pour la conception et la mise en œuvre du calendrier détaillé ainsi que les stratégies de l'OGÉ</p> <p>Action 1.2: Acquisition de matériels et services électoraux</p> <p>Action 1.3: Fournir des conseils techniques pour la rédaction et l'adoption des procédures.</p> <p>Résultat d'activité 2. Amélioration des capacités des agents électoraux à accomplir leur fonction dans l'administration des scrutins</p> <p>Action 2.1: Développement d'une stratégie de formation procédurale efficace et conception/facilitation d'un plan de formation en cascade pour les agents électoraux</p> <p>Action 2.2: Soutenir la production de manuels et d'autres matériels de formation pour les agents électoraux</p> <p>Résultat d'activité 3. Relations Extérieures</p> <p>Action 3.1: Apporter des conseils techniques à l'OGÉ sur les bonnes pratiques pour une stratégie de relations extérieures</p>	<p>UNDP (DIM)</p>	<p>2.1.1 Conseiller en Opérations électorales</p> <p>2.1.2 Conseiller en Logistique</p> <p>2.1.3 Consultants</p> <p>2.1.4 Acquisition de matériels et services électoraux</p> <p>2.1.5 Ateliers de travail sur l'élaboration et l'adoption des procédures</p> <p><u>Résultat d'activité 2.1</u></p> <p><u>Total 327.000 \$</u></p> <p>2.2.1 Conseiller en formation et renforcement des capacités</p> <p>2.2.2 Consultants</p> <p>2.2.3 Production et impression des matériels de formation</p> <p>2.2.4 Soutien opérationnel et formation des agents électoraux</p> <p><u>Résultat d'activité 2.2</u></p> <p><u>Total 312.500 \$</u></p> <p>2.3.1 Conseiller en Relations Extérieures</p> <p>2.3.2 Consultants</p> <p>2.3.3 Ateliers de travail des acteurs</p> <p>2.3.4 Acquisition et production de</p>
--	---	---	--------------------------	--

	<p>1. Plan Opérationnel de l'OGÉ</p> <p>2. Plan de formation en cascade de l'OGÉ</p> <p>3. Publication des avis aux médias et des communiqués de presse de l'OGÉ</p> <p>4.A déterminer (collecte de données basée sur des sondages de référence)</p>	<p>Action 3.2: Améliorer, développer et mettre en place une stratégie de relations extérieures comme faisant partie d'un scrutin, en coordination avec l'OGÉ</p> <p>Action 3.3: Acquisition des biens et services pour la communication.</p> <p>Résultat d'activité 4: Amélioration de l'opinion public à travers la sensibilisation sur l'éducation civique et électorale</p> <p>Action 4.1: Fournir des conseils techniques à l'OGÉ sur les bonnes pratiques pour le développement de campagne d'éducation civique et électorale</p> <p>Action 4.2 Collecte de données pertinentes sur la sensibilisation et la participation du public</p> <p>Action 4.3: Promouvoir, renforcer et mettre en œuvre l'éducation de l'électeur/la campagne d'information comme partie intégrante d'un scrutin, en coordination avec l'OGÉ</p> <p>Action 4.4: Acquisition du matériel pour l'éducation des électeurs et production de principaux produits pour les médias.</p> <p>Résultat d'activité 5: Revoir et améliorer l'efficacité du système de gestion des résultats électoraux</p> <p>Action 5.1: Donner des conseils techniques sur l'élaboration et la finalisation d'un cadre révisé de gestion de résultats électoraux y compris le dépouillement des bulletins de vote, la tabulation des votes, l'agrégation de résultats et l'annonce officielle.</p>		<p><i>matériels et services de communication</i></p> <p><u>Résultat d'activité 2.3</u> <u>Total 128.000 \$</u></p> <p>2.4.1 Consultants 2.4.2 Ateliers/dialogue avec la société civile 2.4.3 Réalisation des sondages d'opinion 2.4.4 Acquisition et production de matériels et services de communication</p> <p><u>Résultat d'activité 2.4</u> <u>Total 293.000 \$</u></p> <p>2.5.1 Consultants 2.5.2 Ateliers et formations</p> <p><u>Résultat d'activité 2.5</u> <u>Total 54.500 \$</u></p> <p><u>Frais de gestion du projet 8%</u> <u>Total 603.852 \$</u></p>
--	--	--	--	--

IV. PLAN DE TRAVAIL INITIAL

Année: 1er juillet - 31 décembre 2015

Produits attendus par le projet Indicateurs y compris les références de base et les cibles	ACTIVITÉS PRÉVUES	DÉLAI 2015		BUDGET PROPOSÉ	
		T3	T4	INTRANTS	MONTANT
Produit 1: Accroître la durabilité institutionnelle des autorités électorales à travers le renforcement des capacités à long terme. Indicateurs : 1. Amélioration de la structure institutionnelle et des règlements intérieurs de l'OGE 2. Existence d'un plan stratégique 3. Existence d'une stratégie de relations externes 4. Existence d'une stratégie de sensibilisation de la population 5. Présence d'un cadre électoral local qui respecte les normes internationales et les bonnes pratiques.	Résultat d'Activité 1.1 Structure institutionnelle et politiques mises en place pour la durabilité des autorités électorales	x	x	1.1.1 Trois (3) conférences internationales d'échanges entre pairs	36.500 \$
		x	x	1.1.2 Personnel : 1 Conseiller Technique Principal	90.000 \$
		x	x	1.1.3 Consultants	6.000 \$
		x	x	1.1.4 Acquisition des équipements informatiques : 1 Proiciel Odooc pour le développement de l'ERP de l'ISIE ainsi que deux serveurs de production et back up	55.000 \$
Résultat d'Activité 1.2 Développer les capacités de planification stratégique des autorités électorales	Résultat d'Activité 1.3 Mobilisation continue des parties prenantes par les autorités électorales	x	x	1.2.1 Personnel : 1 Conseiller en développement des capacités	17.000 \$
		x	x	1.2.2 Consultants pour faciliter la préparation du guide méthodologique	25.500 \$
		x	x	1.2.3 Ateliers et formations : Trois ateliers de discussion sur la révision des manuels de procédures, 1 atelier de discussion sur le guide méthodologique du plan stratégique	8.000 \$
Références de base : 1. L'existence des documents administratifs de l'OGE 2. Pas de plan stratégique 3. Pas de plan des relations extérieures 4. Pas de plan de sensibilisation de la population 5. Absence d'un cadre pour les élections locales.	Résultat d'Activité 1.3 Mobilisation continue des parties prenantes par les autorités électorales	x	x	1.3.1. Personnel: 1 Conseiller en sensibilisation du public et 1 Associé chargé de l'engagement des parties prenantes	27.000 \$
		x	x	1.3.2 Ateliers : 2 ateliers/dialogue entre l'ISIE, l'ARP, la OSC et les médias ; 1 colloque de discussion de l'ISIE avec les principaux acteurs sur les questions électorales, 1 atelier de lancement du lexique sur la terminologie électorale	19.000 \$
		x	x	1.4.1 Personnel : 1 Associé en TICE	11.000 \$
		x	x	1.4.2 Consultants nationaux	4.500 \$

<p>Cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> La structure et les documentations internes de l'OGÉ, qui prennent en compte les mécanismes de coordination et la clarification des tâches/délégations des autorités. Mise en place d'un plan stratégique institutionnel Mise en place d'un plan stratégique de relations externes Mise en place d'une stratégie de sensibilisation de la population Cadre légal pour la conduite des élections crédibles 	Résultat d'activité 1.4 Accroître les capacités techniques du personnel pour un perfectionnement professionnel général				115.500 \$	
	Résultat d'activité 1.5 Les lois électorales sont en conformité avec les normes internationales et contiennent des provisions techniques pour la conduite des processus électoraux crédibles				104.000 \$	
	Résultat d'activité 1.6 : Le projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET) est créé et mis en œuvre de manière transparente et efficace Action 6.1: Suivi et Evaluation Action 6.2: Administration du projet Action 6.3: Personnel d'appui				2.000 \$	
					85.000 \$	
					176.000 \$	
	Produit 1 SOMME TOTALE				806.500 \$	
	BUDGET TOTAL PRÉVU POUR 2015					806.500 \$
	8% GMS sur les ressources mobilisées					64.520 \$
	SOMME TOTALE JUILLET-DEC 2015					871.020 \$

V. PLAN DE TRAVAIL INDICATIF

Année: 2015 – 2019

INTRANTS ATTENDUS DU PROJET Indicateurs y compris les références de base et les cibles	ACTIVITES PREVUES	DELAIS					BUDGET PROPOSE ¹³	
		2015	2016	2017	2018	2019	INTRANTS	MONTANT
		<p>Produit 1: Augmenter la durabilité institutionnelle des autorités électorales à travers le renforcement des capacités à long terme.</p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> Amélioration de la structure institutionnelle et des règlements intérieurs de l'OGE Existence d'un plan stratégique Existence d'une stratégie de relations externes Existence d'une stratégie de sensibilisation de la population Présence d'un cadre électoral local qui respecte les normes internationales et les bonnes pratiques. <p>Références de base :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'existence des documents administratifs de l'OGE Pas de plan stratégique 	<p>Résultat d'Activité 1.1 Structure institutionnelle et politiques mises en place pour la durabilité des autorités électorales</p> <p>Résultat d'Activité 1.2 Développer les capacités de planification stratégique des autorités électorales</p> <p>Résultat d'Activité 1.3 Mobilisation continue des parties prenantes par les autorités électorales</p> <p>Résultat d'activité 1.4 Accroître les capacités techniques du personnel pour un perfectionnement professionnel général</p> <p>Résultat d'Activité 1.5 Les lois électorales sont en conformité avec les normes internationales</p>	X	X	X	X	X

¹³ Prière de noter que ce budget est indicatif pour toute la durée du document du projet selon le calendrier électoral, les requêtes spécifiques des autorités nationales, et la disponibilité des fonds.

<p>3. Pas de plan des relations extérieures</p> <p>4. Pas de plan de sensibilisation de la population</p> <p>5. Absence d'un cadre pour les élections locales.</p>	<p>et contiennent des provisions techniques pour la conduite des processus électoraux crédibles</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>1.5.3 Ateliers</p>	<p>30.000 \$</p>
<p>4. Cibles :</p> <p>1. La structure et les documentations internes de l'OGE, qui prennent en compte les mécanismes de coordination et la clarification des tâches/ délégations des autorités.</p> <p>2. Mise en place d'un plan stratégique institutionnel</p> <p>3. Mise en place d'un plan stratégique de relations externes</p> <p>4. Mise en place d'une stratégie de sensibilisation de la population</p> <p>5. Cadre légal pour la conduite des élections crédibles</p>	<p>Résultat d'activité 1.6 : Le projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET) est créé et mis en œuvre de manière transparente et efficace (Suivi et Evaluation, Administration du projet et Personnel d'appui)</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>1.5.3 Ateliers</p>	<p>20.148 \$</p>
<p>1. La structure et les documentations internes de l'OGE, qui prennent en compte les mécanismes de coordination et la clarification des tâches/ délégations des autorités.</p> <p>2. Mise en place d'un plan stratégique institutionnel</p> <p>3. Mise en place d'un plan stratégique de relations externes</p> <p>4. Mise en place d'une stratégie de sensibilisation de la population</p> <p>5. Cadre légal pour la conduite des élections crédibles</p>	<p>Résultat d'activité 1.6 : Le projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET) est créé et mis en œuvre de manière transparente et efficace (Suivi et Evaluation, Administration du projet et Personnel d'appui)</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>1.5.3 Ateliers</p>	<p>739.000 \$</p>
<p>1. La structure et les documentations internes de l'OGE, qui prennent en compte les mécanismes de coordination et la clarification des tâches/ délégations des autorités.</p> <p>2. Mise en place d'un plan stratégique institutionnel</p> <p>3. Mise en place d'un plan stratégique de relations externes</p> <p>4. Mise en place d'une stratégie de sensibilisation de la population</p> <p>5. Cadre légal pour la conduite des élections crédibles</p>	<p>Résultat d'activité 1.6 : Le projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET) est créé et mis en œuvre de manière transparente et efficace (Suivi et Evaluation, Administration du projet et Personnel d'appui)</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>1.5.3 Ateliers</p>	<p>1.584000 \$</p>
<p>Produit 1 SOMME TOTALE</p>													<p>1.5.3 Ateliers</p>	<p>6.433.148 \$</p>

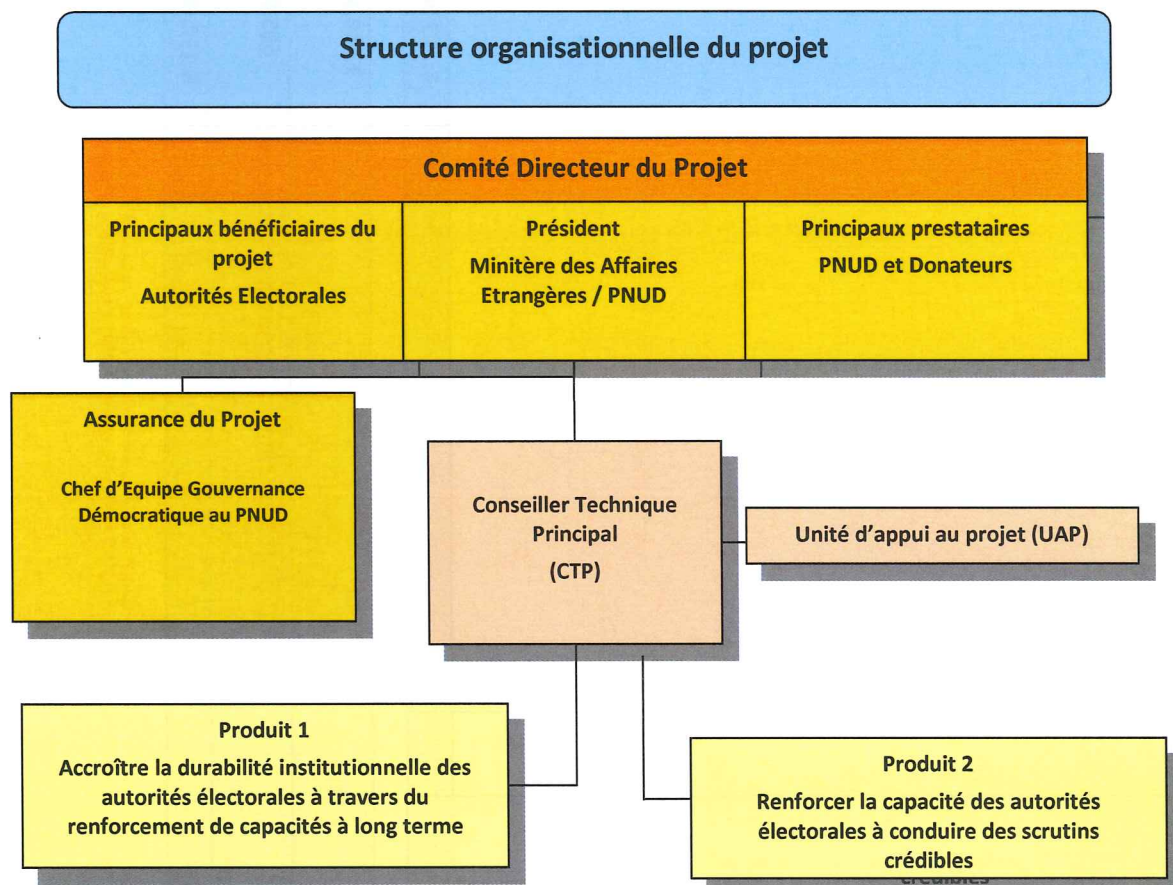
INTRANTS ATTENDUS DU PROJET Indicateurs y compris les références de base et les cibles	ACTIVITÉS PREVUES	DELAYS					BUDGET ¹⁴ PROPOSE	
		2015	2016	2017	2018	2019	INTRANTS	MONTANT
Produit 2: Consolider les capacités des autorités électorales à organiser des scrutins crédibles. Indicateurs 1. Existence d'un calendrier électoral opérationnel et détaillé ainsi que des stratégies. 2. Amélioration de la qualité du plan de formation en cascade 3. Les points de presse sont conduits de façon unifiée pendant le scrutin en s'alignant sur les étapes clé du processus électoral. 4. A déterminer (collecte de données basée sur des sondages) Références de base : 1. Les scrutins précédents ont été tenus sans un plan d'élections opérationnel 2. Plan de formation de 2014 de l'ISIE sur les élections 3. Communiqué de presse sur les élections de 2014	Résultat d'Activité 2.1 Amélioration de la capacité de l'organisme à préparer et à tenir des scrutins.	X	X	X	X	X	2.1.1 Personnel: 1 Conseiller en opérations électorales et 1 Conseiller en Logistique	189.000 \$
		X	X	X	X	X	2.1.2 Consultants	21.000 \$
		X	X	X	X	X	2.1.3 Ateliers	17.000 \$
		X	X	X	X	X	2.1.4 Fourniture de biens et services	100.000 \$
	Résultat d'Activité 2.2 Consolider la capacité des agents électoraux à exécuter leurs fonctions dans l'administration des scrutins.	X	X	X	X	X	2.2.1 Personnel : 1 Conseiller en formation/renforcement des capacités	67.000 \$
		X	X	X	X	X	2.2.2 Consultants	58.500 \$
		X	X	X	X	X	2.2.3 Production et impression du matériel	125.000 \$
		X	X	X	X	X	2.2.4 Formation du personnel électoral	62.000 \$
	Résultat d'Activité 2.3 Relations extérieures	X	X	X	X	X	2.3.1 Personnel : 1 Conseiller en Relations extérieures	67.000 \$
		X	X	X	X	X	2.3.2 Ateliers	56.000 \$
		X	X	X	X	X	2.3.3 Production de matériel de communication	5.000 \$
	Résultat d'Activité 2.4 Renforcer la conscience publique à travers la sensibilisation sur l'éducation civique et l'éducation des électeurs.	X	X	X	X	X	2.4.1 Consultants	120.000 \$
		X	X	X	X	X	2.4.2 Ateliers	3.000 \$
		X	X	X	X	X	2.4.3 Conduite des sondages publics	20.000 \$
		X	X	X	X	X	2.4.4 Production de matériel de communication	150.000 \$
Résultat d'Activité 2.5	X	X	X	X	X	2.5.1 Consultants	42.000 \$	

¹⁴ Prière de noter que ce budget est indicatif pour toute la durée du document du projet selon le calendrier électoral, les requêtes spécifiques des autorités nationales et la disponibilité des fonds.

<p>4. A déterminer (collecte de données basée sur des sondages de référence)</p> <p>Cibles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La publication d'un calendrier opérationnel interne et détaillé par l'OGÉ. 2. Le plan de formation en cascade de l'OGÉ incluant la formation des formateurs 3. Des points de presse consolidés et unifiés sont délivrés par l'OGÉ à des intervalles appropriées pour informer sur : les dates des élections, les périodes d'inscription sur les listes électorales et les processus, le calendrier et les règles de la campagne électorale et les nominations des candidats, les procédures de vote et de dépouillement, et les réclamations, les procédures d'appels et de contestation. 4. A déterminer (collecte de données basée sur des sondages de référence) 	<p>Revoir et améliorer l'efficacité du système de gestion des résultats.</p>	x	x	x	x	x	2.5.2 Ateliers	12.500 \$	
Produit 2 SOMME TOTALE									1.115.000 \$

BUDGET TOTAL PRÉVU POUR LE PROJET		7.548.148\$
8% GMS pour les ressources mobilisées		603.852\$
SOMME TOTALE		8.152.000 \$

VI. STRUCTURE DE GESTION



Modalités de gestion de projet

33. Le projet sera mis en œuvre sous la Modalité d'Exécution Directe des projets (DIM) par le PNUD en accord avec les règles et procédures établies du PNUD. Toutes les ressources financières mobilisées seront canalisées à travers le compte bancaire du PNUD et les fonds seront gérés par le PNUD selon la modalité du « fonds commun ».

34. Le PNUD assurera la pleine utilisation des procédures administratives pour effectuer de façon efficace et dans le temps l'acquisition des biens et services. En outre, le PNUD facilitera la coordination de partenariat pour assurer que les ressources financières soient disponibles dans le temps pour soutenir les autorités électorales, ainsi que les processus électoraux; en particulier le projet établira des relations étroites avec le projet régional sur les élections et promouvra des initiatives Sud-Sud.

Le Comité Directeur du projet

35. Un Comité Directeur sera établi au cours des trois premiers mois de mise en œuvre du projet, et se réunira sur une base régulière au cours de la durée du projet (au minimum annuellement), pour assurer l'orientation stratégique générale et veiller à la mise en œuvre du projet. Ce Comité Directeur sera codirigé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et le PNUD et composé des donateurs, d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales engagées en tant que partenaires dans la mise en œuvre du projet.

36. Le Comité Directeur est responsable de prendre, par consensus, des décisions managériales quand des orientations sont requises par le Conseiller Technique Principal (CTP), incluant des recommandations pour l'approbation des plans de travail annuels et leurs révisions. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité Directeur seront prises en concordance avec les règles de gestion de projet du PNUD afin d'assurer une gestion axée sur les résultats de développement, l'optimisation des ressources, l'intégrité, la transparence et des processus de concurrence internationale efficace. Dans le cas où un consensus ne peut être obtenu au sein du Comité Directeur, toutes décisions finales restent sous l'autorité du PNUD.

37. Pendant qu'elle apporte son assistance, le PNUD s'engage aussi avec le soutien et la coordination de la Division des Affaires Electorales du Département des Affaires Politiques des Nations Unies. Cela inclut la fourniture de rapports d'avancement, au moins sur une base trimestrielle, au point focal de la Division, qui sera également tenu informé de toutes révisions ou prolongations de projet afin de déterminer s'il y a encore une nécessité d'évaluation de besoins ou si la révision ou l'extension peut continuer sans une telle évaluation. La Division des Affaires Electorales peut également conduire une mission pour la revue des progrès réalisées par le projet, évaluer la situation politique ou apporter son soutien au projet. Le projet sera mis en œuvre de façon intégrée dans le système des Nations Unies.

Responsabilités du Comité Directeur du projet

35. Les responsabilités du Comité Directeur du projet sont :

- Fournir des orientations et les directives générales au projet en s'assurant que le projet fonctionne malgré les contraintes rencontrées.
- Répondre aux questions soulevées par le CTP du projet.
- Fournir une orientation et autoriser d'éventuelles contre-mesures/ actions permettant de répondre à des risques spécifiques;
- Approuver le plan de travail annuel et des plans de travail trimestriels au besoin;
- Organiser des réunions régulières pour examiner le(s) rapport(s) sur l'état d'avancement du projet et donner des directions et recommandations pour s'assurer que les livrables sont produits de façon satisfaisantes conformément aux plans;
- Examiner le rapport annuel du projet, faire des recommandations pour le prochain Plan de travail annuel et informer le(s) chargé(s) du suivi des résultats du PNUD, s'il y a lieu, des résultats de l'étude;
- Etudier et approuver le Rapport Final de fin de projet et faire des recommandations sur les actions de suivi;
- Donner des orientations et des conseils au cas par cas pour les situations exceptionnelles ; et
- Evaluer et décider des changements sur le projet à travers des révisions.

38. En tant que projet réalisé sous la modalité directe, les résultats devraient être alignés et en partenariat avec les objectifs du partenaire institutionnel du projet. Cependant, le PNUD sera chargé du suivi et de l'évaluation du projet dans sa globalité, et de s'assurer de l'atteinte des résultats. Le PNUD est aussi responsable du recrutement du personnel du projet en étroite consultation avec le MAE et d'autres partenaires.

39. Le CTP assurera la coordination et la gestion courante du projet. Il sera responsable de la mise en œuvre des activités du projet et rendra des comptes au Comité Directeur du projet. Il/elle sera responsable de la coordination et de la préparation d'un plan de travail détaillé et d'un budget indicatif, de la communication sur l'état d'avancement du projet, et de la soumission des rapports de progrès et des rapports financiers au Comité Directeur du projet.

40. Le PNUD sera aussi responsable de l'acquisition de biens durables et non durables en conformité avec les plans de travail et budgets du projet, basé sur des évaluations indépendantes des besoins et en collaboration avec les partenaires nationaux et la direction du bureau du PNUD.

41. L'organe de gestion des élections (OGE) fournira le local, l'accès aux télécommunications et affecte un homologue qualifié, correspondant à chaque personnel international ou national du projet, afin d'assurer le transfert des connaissances, dans une perspective plus large de renforcement des capacités.

42. Pour les deux produits, les autorités électorales seront les principaux bénéficiaires. Néanmoins, le projet apportera son soutien à un véritable dialogue entre les autorités électorales et les autres parties prenantes compétentes y compris les organisations de la société civile, les groupements de femmes et de jeunes, les partis politiques et les médias. Le projet visera à promouvoir la création de liens avec des prestataires d'assistance électorale internationaux dans le but de faciliter et de coordonner les actions de façon efficace.

Personnel du projet

43. Pour les deux produits, un conseiller technique principal à temps plein sera responsable de la gestion courante et des prises de décisions du projet et il rendra compte au Comité Directeur du projet. Elle/il s'assurera que le projet produit des résultats spécifiés dans le descriptif de projet correspondant aux normes de qualité requises et dans les limites de contraintes de temps et de coûts.
44. Une équipe de conseillers pour les périodes entre les élections (produit 1) sera composée de deux conseillers juridiques (1 international et 1 national), un conseiller en renforcement de capacités (national), un collaborateur pour la mobilisation des parties prenantes (national), un conseiller en matière de sensibilisation (national), un collaborateur chargé de la technologie de l'information et de la communication (national). Durant la phase opérationnelle (produit 2), un conseiller chargé des opérations (international) et un conseiller en logistique (international) se joindront à l'équipe de conseillers pour améliorer l'efficacité du projet en vue des élections.
45. Une Unité d'appui au projet (UAP) sera chargée de la mise en œuvre quotidienne du projet, à travers les apports de tous les services de nature opérationnelle. L'UAP assure la préparation et le secrétariat du Comité Directeur du projet. Le Directeur des opérations (international) dirigera l'Unité et sous la supervision du CTP sera chargé de préparer et de soumettre les plans de travail annuel, les rapports trimestriels et annuels sur les avancements importants, le journal des problèmes et des risques et des leçons apprises, en utilisant un modèle de rapport fourni par le PNUD. Un chargé de projet (national), un assistant administrative et financier (national), un interprète (national) et deux conducteurs (nationaux) vont compléter l'unité.

Assurance de Qualité

46. Le chargé de programme /Chef d'équipe de l'Unité Gouvernance basé au bureau de pays du PNUD-Tunisie sera chargé de l'assurance qualité du projet. Ce rôle consiste à appuyer le Comité Directeur du projet en apportant une supervision objective et indépendante ainsi que des fonctions de suivi. Son rôle consiste à s'assurer que les étapes dans la bonne gestion du projet ont été convenablement menées et terminées. Le chargé d'assurance qualité doit être indépendant du CTP; par conséquent, ni le Comité Directeur du projet, ni le chargé d'assurance qualité du projet ne peuvent déléguer la moindre responsabilité au CTP ou à un autre personnel du projet.
47. La mise en œuvre des responsabilités d'assurance qualité est faite pour répondre à la question "qu'y a-t-il à assurer ?"
48. La liste suivante inclut les aspects clés à vérifier par le chargé d'assurance qualité pour tout le projet pour s'assurer que celui-ci reste pertinent, qu'il suit le plan approuvé et qu'il continue de répondre aux objectifs fixés avec qualité:
- La relation est maintenue entre les membres du Comité Directeur tout le long du projet;
 - Les besoins des bénéficiaires et leurs attentes sont satisfaits et gérés ;
 - Les risques sont contrôlés;
 - Le projet s'inscrit dans l'ensemble du programme pays;
 - Les personnes concernées sont impliquées;
 - Une solution acceptable est en train d'être développée ;
 - Le projet demeure viable;
 - Le projet s'engage à rester dans son champ d'applications et objectifs initiaux;
 - Les communications à l'intérieur et avec l'extérieur marchent;
 - Les règles et règlements applicables au PNUD sont observés;
 - Les contraintes juridiques sont observées;
 - L'adhésion aux principes du PNUD sur la gestion axée sur les résultats en ce qui concerne le suivi et les exigences et modèles de rapport, avec l'assurance que les résultats du programme sont recoupsés

avec d'autres rapports disponibles (i.e. autres missions internationales et rapports de suivi, sondages etc.)

- Les procédures de gestion de qualité sont correctement suivies;
- Les décisions du Comité Directeur du projet sont mises en œuvre et les modifications sont effectuées en conformité avec les procédures requises.

Communication et visibilité

49. Le PNUD, en consultation avec les autorités électorales et les donateurs, prendra les mesures appropriées pour faire connaître le projet et assurera la visibilité des donateurs, dans la mesure du possible. Cependant, pour des besoins de sensibilité portant sur l'appropriation nationale du processus par les acteurs nationaux, et en accord avec les directives de politique générale des Nations Unies sur les Principes et Types d'Assistance Electorale des Nations Unies du 11 Mai 2012, le projet adoptera une attitude discrète et se concentrera sur le soutien à apporter.

VII. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

50. En conformité avec les politiques de programmation et de procédures décrites dans les politiques et procédures relatives aux opérations et aux programmes du PNUD (POPP), le projet sera suivi comme suit:

Au cours du cycle annuel

- Chaque fin de trimestre, un rapport de progrès trimestriel (RPT) enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des principaux résultats attendus, sur la base de critères et méthodes de qualité;
- Un journal des difficultés rencontrées doit être mise en place dans ATLAS et mis à jour par le projet sous la supervision du CTP dans le but de faciliter le suivi et la résolution des éventuels problèmes ou demandes de changement;
- Un registre des risques doit être activé dans ATLAS et mis à jour régulièrement par une analyse et un contrôle de l'environnement externe qui peut affecter la mise œuvre du projet. Cette analyse sera revue régulièrement et mise à jour au besoin, en tenant compte de toute évolution politique qui pourrait avoir une répercussion sur l'analyse;
- Basés sur les informations enregistrées dans ATLAS, les rapports de progrès (RP) doivent être soumis au Comité Directeur du projet;
- Un registre de projet des leçons apprises doit être activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage continu et l'adaptation dans l'organisation, et de faciliter la préparation du rapport sur les leçons apprises à la fin du projet;
- Un plan de suivi doit être activé dans ATLAS et mis à jour pour suivre la gestion des principaux actions/événements;

Annuellement

- Rapport de Progrès Annuel. Un rapport annuel doit être préparé par le CTP et partagé avec le Comité Directeur du projet. Au minimum, le rapport annuel doit couvrir toute l'année avec des informations mises à jour relatives aux intrants au niveau des activités indiquées dans les rapports trimestriels du projet (RTP) et un résumé des résultats obtenus par rapport aux cibles annuelles prédéfinies au niveau du produit.

Evaluation à mi-parcours et de fin de projet

51. Une évaluation indépendante à mi-parcours sera menée durant le troisième trimestre de l'année 2017 afin d'analyser les performances et les résultats du Projet d'Appui Electoral en Tunisie, recommander les voies et moyens de pérenniser les acquis, et proposer une synthèse des enseignements tirés. En général le rapport d'évaluation, qui sera disponible en décembre 2017, portera ses conclusions sur la qualité du

travail abattu par le projet pendant la période (2015-2017). L'évaluation à mi-parcours pourrait également servir à mobiliser les partenaires et les ressources pour l'atteinte des résultats du projet pour la période (2018-2019).

52. Une évaluation finale aura lieu trois mois avant la dernière réunion du Comité Directeur avec les donateurs et les partenaires du projet. En outre, l'évaluation finale examinera l'impact du projet, analysera la viabilité des résultats et vérifiera si le projet a réalisé ses objectifs immédiats et ses objectifs environnementaux mondiaux et s'il a contribué aux objectifs de développement. Il fournira en outre des recommandations pour les actions de suivi.

Audit

53. Puisque le projet est directement mis en œuvre par le PNUD, les procédures standards de l'organisation pour les audits de type DIM vont être appliquées sous l'égide du bureau d'audit du siège du PNUD. Les audits DIM sont menés de manière régulière.

VIII. CONTEXTE JURIDIQUE

54. Ce document et son plan de travail correspondant ainsi que le Plan d'Action du Programme Pays (PAPP) du PNUD signé entre le gouvernement de Tunisie et le PNUD constitue le "Document de projet" tel que fourni dans les Accords de Base type relatifs à l'Assistance (SBAA) du 25 avril 1987. Toutes les autres clauses du Plan d'Action du Programme Pays sont applicables à ce document.
55. En conformité avec l'Article III de l'Accord de Base type relatif à l'Assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution (PNUD) et de son personnel et des biens et de la propriété du PNUD dans la garde de l'agence d'exécution, incombe au partenaire d'exécution.
56. L'agence d'exécution doit:
- Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir en tenant en compte la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé;
 - Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et la mise en œuvre totale du plan de sécurité.
57. Le partenaire d'exécution accepte d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds reçu en vertu du document de projet ne seront utilisés pour soutenir des individus ou organismes liés au terrorisme et que les destinataires de toute somme prévue versée par le PNUD n'apparaîtra pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de Sécurité en vertu de la résolution 1267(1999). Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance et d'accords subsidiaires qui entrent en vigueur dans le document du projet.

IX. REGISTRE DE RISQUES

#	Description et Date Identifiée	Type	Impact et probabilité	Mesures d'atténuation/ Réponses de la direction	Responsible
1	<p>Description: Le contexte politique, social et économique de la Tunisie affecte la mise en œuvre du projet.</p> <p>Date Identifiée: Lancement du projet</p>	Politique	P=2 I= 3	<p><u>Réponse de la direction:</u> Les réalisations politiques sont des éléments clés pour une stabilité politique soutenue en Tunisie. Néanmoins, la situation économique reste un problème préoccupant pour la majorité de la population.</p> <p><u>Contre-mesures:</u> Le projet continuera à être flexible et à répondre aux nouveaux besoins et priorités tels que signalés par les homologues nationaux.</p>	PNUD
2	<p>Description: Les événements régionaux pourraient créer plus d'incertitudes et affecter les priorités des acteurs politiques.</p> <p>Date Identifiée: Lancement du projet</p>	Politique	P= 2 I= 2	<p><u>Réponse de la direction:</u> La détérioration de la sécurité en Libye a un impact sur la Tunisie. Cependant, la scène politique tunisienne reste raisonnablement stable.</p> <p><u>Contre-mesures:</u> PAET s'engagera avec le système des Nations Unies au sens large pour répondre à la situation sécuritaire régionale à mesure que les questions se posent. Ceci inclura un examen continu de la situation (par le Bureau du Coordinateur Résident (CR) des Nations Unies, et le Département de la Sécurité et de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS) pour le suivi de la situation sécuritaire et se conformer aux décisions prises par le Système des Nations Unies en Tunisie.</p>	PNUD

3	<p>Description: Les activités terroristes, en particulier celles qui visent les étrangers ont un impact sur la poursuite des activités de l'ONU dans le pays.</p> <p>Date Identifiée: Lancement du Projet</p>	Politique	P= 2 I=4	<p><u>Réponse de la direction:</u> L'attaque du musée du Bardo de Tunis le 18 mars 2015 marque un changement dans la nature des activités terroristes en Tunisie, en ciblant les étrangers et en s'élargissant à la capital.</p> <p><u>Contre-mesures:</u> Le projet reste vigilant et applique strictement les consignes de sécurité du UNDSS. Entre autres, les déplacements en dehors de Tunis ont été réduits de façon significative et limités dans certaines régions.</p>	UNDP
4	<p>Description: Fonds insuffisants pour assurer le bon financement du projet ainsi que sa mise en œuvre.</p> <p>Date Identifiée: Lancement du Projet</p>	Financier	P= 3 I= 4	<p><u>Réponse de la direction</u> Suite à la dernière réunion du Comité Directeur du SPELTU tenue en avril 2015, les ressources disponibles du SEPT au 30 juin 2015 seront transférées au Projet d'Assistance Electorale en Tunisie (PAET). Néanmoins, une solde de 7,530,130 dollar américain restera à être mobilisée pour la mise en œuvre totale du projet.</p> <p><u>Contre-mesures:</u> Le PNUD en Tunisie et le PAET vont sensibiliser la communauté internationale autour du projet et chercher à mobiliser des ressources supplémentaires pour assurer son financement intégral.</p>	PNUD
5	<p>Description: Nouveaux besoins d'assistance technique soulevés durant la mise en œuvre du projet.</p> <p>Date Identifiée: Lancement du projet</p>	Opérationnel Stratégique	P=3 I=3	<p><u>Réponse de la direction:</u> Le PAET, tout en privilégiant les capacités institutionnelles et stratégiques ainsi que la planification opérationnelle travaille au renforcement des capacités des autorités électorales à identifier les besoins à l'avance en vue préparer les appuis nécessaires.</p> <p><u>Contre- mesures:</u> Le PAET a été créé pour apporter une assistance technique plus ciblée. Les domaines prioritaires du projet avaient été identifiés et grâce à la bonne volonté des donateurs et en s'appuyant sur les expériences et les bonnes pratiques du SEPT, le PAET est conçu de manière à répondre aux nouveaux besoins et demandes des autorités électorales.</p>	PNUD

6	<p>Description: La résistance des homologues nationaux à l'assistance</p> <p>Date Identifiée: Lancement du projet</p>	Opérationnel	P= 1 I=5	<p><u>Réponse de la direction:</u> Dans les différentes étapes de mise en œuvre du SEPT entre 2011 et 2014, le PNUD avait gagné la confiance et l'adhésion des autorités électorales.</p> <p><u>Contre-mesures:</u> Le PAET demeure prudent; cependant, il a l'intention de poursuivre le même niveau de coopération et au besoin, cherchera à associer les conseillers aux homologues.</p>	UNDP
7	<p>Description: La réduction du calendrier prévu pour les élections augmente les difficultés dans la qualité du renforcement des capacités et de soutien opérationnel.</p> <p>Date Identifiée: Lancement du projet</p>	Opérationnel	P = 2 I=4	<p><u>Réponse de la direction:</u> En raison de la nature imprévisible de l'échéance électorale, les délais pour une élection peuvent être serrés. Ceci exigerait que PAET change ses projets d'activités de renforcement institutionnel des capacités au soutien opérationnel pour un scrutin donné.</p> <p><u>Contre- mesures</u> La structure du projet PAET est conçue pour rester flexible et pour se focaliser sur le soutien en même temps que ses deux produits: renforcement des capacités institutionnelles sur le long terme et soutien opérationnel pendant les scrutins. Ceci amènera le projet à être réactif dans des situations de changement.</p>	UNDP
8	<p>Description: L'insuffisance de la coordination dans l'assistance technique internationale fournie par diverses institutions pourrait générer des incohérences et réduire l'efficacité du projet.</p> <p>Date Identifiée: Lancement du Projet</p>	Opérationnel Organisationnel	P=2 I=3	<p><u>Réponse de la direction:</u> Le SEPT a maintenu une excellente coordination avec les autres fournisseurs internationaux d'assistance électorale de même que d'autres acteurs internationaux impliqués dans les élections. Ceci se traduit par la mise en oeuvre d'activités conjointes.</p> <p><u>Contre-mesures:</u> PAET continuera pendant sa durée, à coordonner avec tous les partenaires de la communauté internationale et avec les fournisseurs internationaux d'assistance technique électorale, ceci dans le but de réduire toute duplication des efforts et de maximiser l'impact de son soutien aux autorités électorales tunisiennes.</p>	UNDP

X. ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence du Conseiller Technique Principal (CTP)

Annexe 2 : UN Policy Directives « Principles and Types of UN Electoral Assistance », Ref ; FP/01/2012.



UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME JOB DESCRIPTION

I. Position Information

Job Code Title:	Chief Technical Advisor (Electoral Assistance)
Pre-classified Grade:	P5
Contract:	FTA
Reporting to:	Deputy Resident Representative
Location:	Tunis
Duration:	1 year (renewable)
Languages required:	French and English; Arabic desirable
Starting date:	1 July 2015

II. Organizational Context

Following the popular uprising and the departure of former president Ben Ali in 2011, Tunisia entered into a dramatic transition towards democracy involving a complete overhaul of its political system and a long-awaited change in core governance institutions.

UNDP's "Tunisia Electoral Assistance Project" (TEAP) builds on the experience and work of UNDP's previous project "Support to the Electoral Process in Tunisia" (SEPT) established in 2011, at the request of the Tunisian interim government. While SEPT focused on electoral events, and in fact it provided technical and operational assistance to the relevant national authorities for managing the electoral processes in 2011 and 2014, TEAP seeks to capitalize on the good conduct of the legislative and presidential elections in 2014 in order to reinforce the relevant electoral authorities, in particular the electoral management body (EMB) (in French the *Instance Supérieure Indépendante pour les Élections* [ISIE]), through a long-term capacity building programme in line with the electoral cycle approach.

Aligned with UNDP's Strategic Plan and the Tunisian UN Development Action Framework (UNDAF), the UNDP Country Programme Document (CPD) and Country Programme Action Plan (CPAP) objectives, TEAP's interventions seek to reinforce democratic principles that contribute to building Tunisian national unity by increasing political participation in inclusive and transparent electoral processes.

Accordingly, the TEAP project document was formulated in line with the electoral cycle approach for the period of 2015-2019, with the aim of providing required inputs to achieve the following key results (outputs):

1. Long-term institutional capacity building for electoral authorities
2. Strengthen the electoral administration to conduct inclusive and credible electoral events

In this context, UNDP through TEAP will assist national counterparts in assessing, planning and fostering partnerships to support elections, developing national capacities and obtaining knowledge from global experiences, ensuring a proper electoral framework is in place for the conduct of credible electoral events, procurement of goods and services where necessary, and communicating and reporting results to national and international stakeholders as well as the Tunisian society broadly. To ensure that support from the international community is provided in an effective, consistent and coordinated manner, and in line with global development effectiveness principles, UNDP TEAP will use a multi-donor basket fund modality.

III. Functions / Key Results Expected

Under the supervision of the UNDP DRR and the overall direction of the Resident Representative/Resident coordinator, the Chief Technical Adviser (Electoral Assistance) will plan and coordinate the activities of the UNDP "Tunisia Electoral Assistance Project". Specific duties include:

(i) Advisory role and technical coordination with a focus on:

- Developing strategy notes, policy notes, concept notes, funding proposals and activity briefs in support of project activities;
- Establishing close cooperation and coordination with relevant national stakeholders and other partners in order to achieve project objectives;
- Providing strategic and policy recommendations and hands-on advice on electoral issues based on prior experience in support of the credibility of the electoral process and to strengthen national capacities in the field of elections;

(ii) Leading the day-to-day management of the project team and resources, including:

- Drafting and/or leading the drafting of reports and documents related to the electoral process and project activities and conducting briefings to interlocutors including the project's partners;
- Leading the preparation of work plans, budgets and related documents;
- Ensuring compliance with UNDP policies, rules and procedures in managerial and operational aspects;
- Leading the recruitment and performance evaluation process of project personnel;
- Leading and guiding the personnel and consultants put under his/her supervision.

IV. Impact of Results

The key results have an impact on the overall efficiency, and effectiveness of the project as they relate to the use of corporate resources in the following areas:

- The project meeting its objectives;
- Effective and timely implementation of project activities;
- High performance of the project activities ensuring operational compliance with UNDP rules, regulations and requirements;
- Transparency and accountability in project implementation;
- Efficient and sound financial accountability.

V. Competencies and Critical Success Factors

- **Corporate Competencies:**

- Demonstrates integrity by modeling the UN's values and ethical standards
- Promotes the vision, mission, and strategic goals of UNDP
- Displays cultural, gender, religion, race, nationality and age sensitivity and adaptability
- Treats all people fairly without favoritism

- **Functional Competencies:**

- Knowledge and expertise in democratic governance, electoral assistance and democratization, including their gender dimensions.
- Significant experience in providing practical advice to policy makers; ability to work well with senior counterparts; and knowledge of how to contribute to building national capacities.
- Strong communication and interpersonal skills, ability to foster networks and partnerships, and good working knowledge of information and computer technology.
- Excellent negotiation and representational skills, at senior level (with national leaders, international organizations and/or diplomatic missions).
- Analytical judgment and a demonstrated ability to handle confidential and politically sensitive issues in a responsible and mature manner.
- Demonstrates strong intellectual and operational capacity in providing and coordinating advisory services to stakeholders in electoral processes, and particularly to EMBs.
- Demonstrates openness to change and ability to manage complexities.
- Demonstrated ability to multitask under pressure and to meet strict deadlines often under difficult conditions.
- Excellent organizational skills and ability to work effectively in teams, delivering through and with others.
- Self-management, including conflict management/negotiating skills.

VI. Recruitment Qualifications

Education:	Masters degree (or equivalent) in Political Sciences, Law, International Relations, Social Sciences, Public Administration or a related field. A first-level university degree in combination with qualifying experience may be accepted in lieu of an advanced university degree
Experience:	<ul style="list-style-type: none"> - A minimum of ten years of progressively responsible experiences in areas such electoral or political affairs with a strong managerial background. - Professional experience of managing relationships with high-level counterparts such as diplomatic representations, government representatives and electoral authorities. - Experience of working with UN administration and familiarity with UN policies of electoral assistance and understanding of UN/UNDP programming arrangements. - Experience in managing a diverse team. - Extensive experience in drafting official documents to be circulated at senior level. - Prior experience of working in transitional and emerging democracies and/or of working in the MENA region would be an asset.
Language Requirements:	Fluency in English and French. Knowledge of Arabic would be an advantage.

VII. Signatures - Job Description Certification

Incumbent *(if applicable)*

Name	Signature	Date
Supervisor		
Name	Signature	Date
Chief Division/Section		
Name	Signature	Date